



## PRÉFET DU CHER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le lundi 7 août 2023,

#### Prévention contre les cambriolages

La période estivale est synonyme d'absence prolongée . Aussi pour protéger votre domicile et vos biens, Maurice BARATE, préfet du Cher, vous appelle à la plus grande vigilance.

##### → Quelques conseils pratiques :

- Protégez les accès : équipez votre porte (fermeture fiable, œillette, entrebâilleur) et installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, détecteur de présence...)
- Soyez prévoyant : (photographiez vos objets de valeur et conservez vos factures)
- Soyez vigilant : changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager, fermez les portes à double tour, vérifiez tous les accès, assurez-vous de l'identité des individus que vous laissez entrer chez vous, ne laissez pas d'objets de valeur visibles des fenêtres
- Ne commettez pas d'imprudences : ne laissez pas vos clés sous le paillason, en période estivale ne laissez pas les fenêtres ouvertes même en pleine nuit, ne laissez pas dans votre jardin des outils qui offrent les moyens d'entrer chez vous (échelle, outils, échafaudage...).
- Avant de partir en vacances, informez votre entourage de votre départ, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance, transférez vos appels sur votre téléphone portable, créez l'illusion d'une présence dans votre logement (programmateur pour la lumière, la télévision...)

##### → Opération Tranquillité Vacances

Depuis 1974, l'opération tranquillité vacances existe dans chaque département de France. Ce service gratuit permet de lutter contre les cambriolages et les intrusions dans votre domicile, lors de vos absences prolongées. Des patrouilles de police ou de gendarmerie sont organisées pour passer aux abords de votre domicile dans le cadre de leurs missions quotidiennes afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion et de dissuader les individus mal intentionnés.

Vous disposez de deux possibilités pour vous inscrire à ce dispositif :

- → en vous rendant dans le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie dont vous dépendez. Dans ce cas, vous devez présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile.
- → En vous munissant de l'un de vos comptes France Connect, rendez-vous sur le service en ligne via le lien suivant :

<https://psl.service-public.fr/mademarche/OperationTranquilliteVacances/demarche>.

En fonction du code postal renseigné, votre demande est automatiquement adressée au service de police ou de gendarmerie compétent pour votre lieu de résidence.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

#### Contact presse

#### Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 34 36  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX